

Handicap

Cap emploi et Pôle emploi : lieu unique d'accompagnement

Une offre de services intégrée entre Pôle emploi et Cap emploi à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs, au sein d'un Lieu Unique d'Accompagnement, le LUA.



D'octobre 2021 à Mai 2022, les agences Pôle emploi deviennent le **Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)**. L'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap sera accompagné au sein des agences de Pôle emploi, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi.

Les avantages pour les demandeurs d'emploi

- **1 seul lieu d'accompagnement**: l'agence Pôle emploi devient le Lieu Unique d'Accompagnement
- **1 seul conseiller référent** Pôle emploi ou Cap emploi, en fonction de la situation et des besoins de la personne accompagnée
- Les **expertises des 2 réseaux**, Pôle emploi et Cap emploi, en lien avec leurs partenaires

Les avantages pour les entreprises

- La **complémentarité des deux réseaux** pour faciliter les recrutements et les sécuriser
- Un **point d'entrée unique** pour des démarches simplifiées

Pour en savoir plus consultez [l'infographie](#) et le site de [Pôle emploi ARA](#)

Date de publication

9 novembre 2021

Dernières actualités

[La filière Mode et Luxe forme et recrute](#)

[Compétences et métiers d'avenir : appel à manifestation d'intérêt](#)

[12ème Forum Régional Emploi Handicap](#)

[Tableau de bord Handicap](#)

[Cap emploi : mise en ligne d'un nouveau module e-learning !](#)

- [Toutes les actualités](#)